

Absents/excusés : Christophe COUARD (pouvoir à Marielle GAMBA-PAILLERY), Sylvette FLÉTY

1. Autorisation de mandatement de factures d'investissement

Le Maire rappelle qu'on ne peut pas régler une facture d'investissement tant que le budget n'est pas voté à moins de prendre une délibération. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Remboursements des dépôts de garantie location logements communaux / compte 165 : 680 € (335+345)

Chauffe-eau logement locatif / compte 2132 : 781 €

Chauffe-eau café / compte 2132 : 840 €

Ponceuse et matériel communal / compte 2158 : 62 €

2. Maîtrise d'œuvre isolation / chauffage / menuiseries café restaurant multiservices

Suite à l'étude réalisée par Energio (par le biais d'une convention avec le SDEY) afin de faire établir un diagnostic énergétique du café. Cette étude a été réalisée par le cabinet Energio (fin 2020) et tous les membres du conseil municipal ont été conviés à l'exposé des conclusions et tous destinataires du rapport d'audit en date du 06/10/2020 et de sa version actualisée du 12/01/2021.

Le Maire propose de valider les travaux à réaliser, en se basant sur le scénario 2 de l'étude réalisée par ENERGIO, d'un montant estimatif de 58 200 € HT

Il présente également des devis de maîtrise d'œuvre (que chacun a reçu préalablement à cette réunion).

Enfin, il donne lecture d'une circulaire préfectorale d'appel à candidatures commun DETR DISL pour l'année 2021 datée du 1^{er} février 2021, précisant notamment que les demandes de subventions pour l'enveloppe spécifique de des travaux de rénovation énergétique doivent parvenir le 23 février dans un souci d'accélération de la relance.

Il convient donc de délibérer sur l'opportunité d'engager les travaux d'isolation du café et de changement du mode de chauffage.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier le suivi des travaux à un maître d'œuvre et choisit DÉDALE pour un montant de 7 960 € HT
- DÉCIDE de retenir comme base de travaux le montant estimatif indiqué par ce maître d'œuvre soit 60 000 € HT
- CHARGE M. le Maire de demander des subventions au Conseil Départemental et à la Préfecture dans le cadre de le DETR/DISL sur une base subventionnable de 55 160 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre-3 ans de loyer).
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document en relation avec ces décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. Frais scolaires Arces-Dilo

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la commune d'Arces-Dilo de participer aux frais scolaires.

Il rappelle les différents qui ont déjà été évoqués en questions diverses lors du conseil municipal du 11 décembre 2020

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser 6 680.51 € pour les élèves de Bellechaume scolarisé à Arces-Dilo pour les années scolaires de 2014 à 2019.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal au compte 6558.

4. Convention police mutualisée

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec la police municipale mutualisée de St Florentin pour deux heures par semaine. Il valide également le recrutement d'un agent supplémentaire afin qu'ils puissent toujours être deux dans la voiture.

La convention est signée pour trois ans ; coût annuel : 6 630 €.

5. RPQS Assainissement

Comme le conseil a validé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, il a validé le RPQS assainissement.

6. Questions diverses

- a. Soutien pour une émission philatélique sur les vaccinations et en particulier le Docteur Ramon.
- b. Chemin d'exploitation n°8 ; les limites ont été redéfinies en accord avec les riverains.
- c. Panneaux photovoltaïques. Si les travaux ne débutent pas très vite, un report dans une réflexion globale est envisagé.
- d. Devis élagage. Les travaux sont confiés à l'EURL Gérémy FOUREAU
La réalisation d'investissement afin que l'employé communal puisse réaliser ces travaux en toute sécurité fera l'objet d'une discussion pour l'an prochain.
- e. Rive de l'église. Les travaux sont confiés à l'entreprise PADOVAN pour 1 465 € TTC.
- f. Chemin d'Avrolles. Information sur les tarifs de création d'un chemin entre la rue de la croix-boué et la STEP.
- g. Ralentisseurs
Suite à la proposition qui a été faite de poser des ralentisseurs dans la commune, le maire a regardé le prix des coussins berlinois : 1399 € HT pièce. Une réflexion globale sur la sécurité routière dans le village est à envisager.
- h. Allocations vétérances des sapeurs-pompiers volontaires
Le SDIS va dorénavant se faire rembourser les retraites des sapeurs-pompiers volontaires.
- i. Caméras
Le Maire a eu la confirmation par la police mutualisée qu'il était possible d'installer des caméras. Il va valider l'achat d'une d'entre elles et il conviendra d'en choisir l'emplacement.
- j. Fleurissement
- k. Fibre
- l. Local technique.
- m. Service des eaux / Il y a actuellement une fuite de 60 mètres cubes jour sur la commune.
Le Maire attend le travail sur le budget eau pour savoir s'il est possible d'envisager une réfection des points sensibles du réseau.
- n. Tour de table

Le Maire informe que les prochaines élections auront lieu les 13 et 20 juin.

La séance est levée à 23h05.